Mairie
1 bis, avenue de la Libération
45700 VILLEMANDEUR

République Française
Département LOIRET
Canton d'AMILLY
VILLE DE VILLEMANDEUR - COMMUNE DE VIMORY

ARRETE N° 2016_0134

ARRETE annulant l'ARRETE n° 2013-0230

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Nous, Bernadette ABSOLU, Maire de VIMORY,
- Vu l'arrêté municipal conjoint 2013-0230 du 23 mai 2013 pris par Mesdames les Maires de VILLEMANDEUR et VIMORY,
- Considérant que les modalités matérielles de l'interdiction mentionnée aux articles 1, 2 et 3 de l'arrêté précité doivent être modifiées,
- Sur la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRETONS

Article 1 : **L'arrêté municipal conjoint n° 2013-0230 du 23 mai 2013 est abrogé.**

Article 2 : Mme le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Directeur des Routes, secteur de MONTARIS, Madame le Maire de VIMORY, M. le Directeur Général des Services de la Mairie de VILLEMANDEUR, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Directeur des Routes, Secteur de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Brigadier Chef Principal de Police Municipale de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 25/03/2016.

Le Maire,

MAIRIE DE VILLEMANDEUR (LOIRET)

Denise SERRANO

Fait à VIMORY, le 25/03/2016.

Le Maire,

MAIRIE de VIMORY 45 (Loiret)

Bernadette ABSOLU